



Commission économique pour l'Europe**Comité exécutif****Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Trentième session**

Genève, 11 et 12 juillet 2024

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Informations communiquées par le Groupe consultatif
du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés
pour le commerce et les transports****Rapport du Groupe consultatif du Répertoire de codes
des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce
et les transports sur sa réunion de 2024****Document présenté par le secrétariat pour approbation****I. Introduction et participation**

1. Le Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) s'est réuni à Hambourg (Allemagne) les 16 et 17 avril 2024. Ont pris part à la réunion 24 représentants et experts présents en personne et 12 représentants et experts participant en ligne, issus d'organismes publics nationaux, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales ainsi que du secteur privé. Les États Membres de l'ONU ci-après étaient représentés : Brésil, Chine*, Inde*, Indonésie, Japon*, Mongolie*¹ et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les entités des Nations Unies ci-après ont participé à la session : Département des affaires économiques et sociales (DESA) de l'ONU, Organisation maritime internationale (OMI) et Union postale universelle (UPU). Ont aussi participé aux travaux des représentants des organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et entités du secteur privé suivantes : Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG), Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM), Bureau international des containers et du transport intermodal (BIC), CargoProbe, China National Institute of Standardization (CNIS), CONAS BV, Digital Container Shipping Association (DCSA), EUROGATE, GoSource, GS1, Hapag-Lloyd, Hanse Maritime Services, Maersk, Ship Message Design Group (SMDG), Strabag et Thanaleng Dry Port (République démocratique populaire lao).

¹ * Les coordonnateurs nationaux de ces pays se sont connectés à distance.



II. Observations liminaires

2. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux représentants du Groupe. Elle a mis en évidence l'importance du LOCODE-ONU pour le commerce international, son impact économique et sa pertinence dans l'optique de la protection de l'environnement et de la gestion durable des pêches. Même si l'importance du LOCODE-ONU était largement reconnue (comme en témoignaient son intégration dans le guichet unique maritime et les recommandations faites à la cinquième session du Groupe de travail ad hoc mixte FAO/OIT/OMI² pour la gestion durable des pêches³), des problèmes de ressources persistaient. Ces contraintes étaient d'autant plus fortes qu'il fallait s'orienter vers des plateformes modernes. La Directrice de la Division s'est engagée à appuyer les efforts visant à mobiliser davantage de ressources pour maintenir et améliorer les services du LOCODE-ONU, en rationalisant éventuellement le cycle de publication.

3. Le Directeur des technologies de l'information (TI) de Hapag-Lloyd a fait ressortir le rôle central du LOCODE-ONU dans le domaine du transport maritime. Il a rappelé l'utilité de normes mondiales et a constaté qu'elles contribuaient à la compatibilité, à l'interopérabilité et à l'efficacité de l'utilisation des ressources, notamment dans le contexte de la numérisation. Il a noté que le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) gérait le cadre EDIFACT-ONU⁴ depuis plus de trente ans, mais que la transition de l'échange de données informatisé (EDI) à la technologie des interfaces de programmation d'applications (API) était en cours, ce qui pourrait déterminer les futurs protocoles de communication. Le LOCODE-ONU, également géré par le CEFACT-ONU, était considéré comme l'identifiant prédominant pour les positions géographiques dans le secteur maritime et s'avérait crucial pour diverses opérations, des horaires des navires au fonctionnement des terminaux. Son adoption universelle confirmait son importance et des efforts incessants étaient déployés pour garantir la qualité des données et lever les ambiguïtés. Hapag-Lloyd plaidait en faveur d'une collaboration constante entre les acteurs du secteur et des organisations internationales telles que le CEFACT-ONU pour le maintien et l'amélioration des normes mondiales.

III. Questions de procédure

4. L'ordre du jour de la réunion a été adopté. (**Décision 24-1**)

5. Le Groupe consultatif du LOCODE-ONU a nommé par acclamation Maria Teresa Chavarri (États-Unis d'Amérique) Présidente et Tiago Spengler (Brésil) Vice-Président pour des mandats de deux ans (2024-2025). (**Décision 24-2**)

6. La Présidente et le Vice-Président nouvellement désignés se sont engagés à mener à bien leurs tâches pendant leur mandat et ont encouragé les parties prenantes à participer activement aux activités liées au LOCODE-ONU.

IV. Rapport du secrétariat

7. Le secrétaire du Groupe consultatif du LOCODE-ONU a rendu compte des activités ci-après qui s'étaient déroulées depuis la réunion de 2023 du Groupe :

- Publication des versions 2023-1 et 2023-2 du Répertoire LOCODE-ONU selon le calendrier prévu ;

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; Organisation internationale du Travail (OIT) ; Organisation maritime internationale (OMI)

³ Cinquième session du Groupe de travail ad hoc mixte FAO/OIT/OMI sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur les questions connexes (Genève, 8-12 janvier 2024).

⁴ Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT-ONU).

- Renforcement du réseau de coordonnateurs du LOCODE-ONU avec une nouvelle nomination par l'Indonésie et des renominations par la Mongolie et le Royaume-Uni ;
- Résolution de problèmes critiques de cybersécurité dans le sous-système 1 du LOCODE-ONU et achèvement de l'audit de cybersécurité du Bureau de l'informatique et des communications de l'ONU, passé avec succès ;
- Participation de la CEE à la cinquième session du Groupe de travail ad hoc mixte FAO/OMI/OIT sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur les questions connexes (Genève, 8-12 janvier 2024), au cours de laquelle une recommandation a été formulée concernant les moyens de favoriser l'application de la norme LOCODE-ONU et du Protocole UN/FLUX afin d'améliorer la communication et l'échange électronique de données pour la gestion durable des pêches ;
- Initiative visant à associer le LOCODE-ONU au code lieu-fonction (Global Location Number ou GLN) de GS1 ;
- Utilisation accrue du LOCODE-ONU pour identifier les ports dans le guichet unique maritime, obligatoire à compter de 2024 ;
- Observation du traitement par le Groupe d'étude de l'Autorité de mise à jour de la norme ISO 3166 des langues officielles locales en subdivisions, ce qui aidera le LOCODE-ONU à tenir compte des différentes orthographes des noms de lieux dans le répertoire ;
- Recours à une nouvelle source pour la mise à jour ou la maintenance du LOCODE-ONU sur la base de la publication du code JSON-LD du CEFACT-ONU ;
- Activités de mise à jour du Répertoire LOCODE-ONU en cours, notamment la validation des demandes de mise à jour de données par l'équipe qui en est chargée, ce qui suppose des réunions virtuelles régulières ;
- Réunion de lancement du groupe de travail du LOCODE-ONU ;
- Proposition d'un nouvel organigramme du Groupe consultatif du LOCODE-ONU, comprenant l'équipe chargée de la mise à jour et l'équipe chargée de la stratégie ;
- Proposition de projet présentée sur l'écosystème LOCODE-ONU pour collecter des fonds à l'appui du développement durable du Répertoire au moyen de ressources extrabudgétaires.

8. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont approuvé le nouvel organigramme du Groupe consultatif du LOCODE-ONU proposé par le secrétariat, comportant deux équipes, l'une chargée de la mise à jour, qui valide les demandes de mise à jour des données, et l'autre chargée de la stratégie, qui traite les questions de politique générale et autres questions clés soulevées par la communauté du LOCODE-ONU. La responsable de l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU est la Présidente et le responsable de l'équipe chargée de la stratégie le Vice-Président. **(Décision 24-3)**

9. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont demandé que le secrétariat établisse un rapport sur les activités des coordonnateurs nationaux désignés et le présente à la réunion suivante du Groupe consultatif du LOCODE-ONU. **(Décision 24-4)**

V. Mise à jour du Répertoire LOCODE-ONU

10. La responsable de l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU a rendu compte de la validation des demandes de mise à jour de données à laquelle l'équipe avait procédé au cours des derniers cycles de mise à jour. Elle a donné un aperçu des travaux, des réalisations et des difficultés de l'équipe.

11. À la suite d'un atelier organisé par le secrétariat, l'Indonésie et le Royaume-Uni ont entrepris de revoir leurs listes de codes LOCODE-ONU par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs nationaux.

12. En réponse à une question posée par le représentant de Maersk concernant le nombre de demandes de mise à jour de données reçues au cours des cycles mentionnés ci-dessus, le secrétariat a confirmé que, depuis la constitution de l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU, le nombre de demandes de mauvaise qualité, ou non conformes à la recommandation n° 16 de la CEE, avait fortement baissé. Cela s'explique par le fait que des informations sont communiquées aux auteurs des demandes lors des réunions de mise à jour pour les aider à comprendre cette recommandation.

13. Répondant aux questions soulevées par le représentant de CONAS BV, le secrétariat a clarifié les politiques de mise à jour du LOCODE-ONU :

- Le code LOCODE-ONU est attribué à un lieu et ne peut être modifié. Seuls les attributs peuvent être rectifiés ;
- L'entrée LOCODE-ONU est mise à jour par un mode de suppression « en douceur » (réversible). Autrement dit, les entrées ne sont pas retirées immédiatement de la base de données, mais marquées d'un « X » pour indiquer que l'entrée sera effacée dans la version suivante. Les parties prenantes disposent ainsi d'au moins six mois pour contacter le secrétariat afin qu'il réétudie la suppression s'il y a lieu ;
- Les propriétaires des codes dérivés du LOCODE-ONU sont responsables de la mise à jour de ces codes dérivés.

14. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont remercié :

- Le secrétariat pour l'aide fournie et le travail de coordination effectué ;
- La responsable de l'équipe chargée de la mise à jour pour son excellent travail ;
- Les coordonnateurs du LOCODE-ONU et les experts qui avaient contribué au travail de validation des demandes de mise à jour des données ;
- Les personnes ayant présenté une demande de mise à jour des données qui avaient participé aux réunions de mise à jour afin de faciliter la validation de leur demande en venant l'étayer.

15. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont décidé que, sur la page du site Web de la CEE consacrée à la liste des pays, il serait indiqué quels pays avaient déjà désigné un coordonnateur national et ceux dans lesquels la liste de codes avait été revue par le coordonnateur national désigné. (**Décision 24-5**)

16. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont demandé au secrétariat de donner suite à la recommandation formulée à la dernière session de la Plénière du CEFACT-ONU visant à encourager la désignation de coordonnateurs nationaux pour le LOCODE-ONU. (**Décision 24-6**)

17. Le secrétariat a demandé que les représentant(e)s et autres participant(e)s envisagent de publier le répertoire LOCODE-ONU une fois par an au lieu de deux, en raison des ressources très limitées dont disposait le secrétariat.

18. L'idée de publier le répertoire LOCODE-ONU une fois par an a suscité le désaccord des représentant(e)s et autres participant(e)s, qui ont décidé de faire remonter la question des ressources en vue de mobiliser davantage de moyens permettant de soutenir le LOCODE-ONU. (**Décision 24-7**)

VI. Stratégie pour le LOCODE-ONU

19. Le responsable de l'ancien groupe de travail du LOCODE-ONU a rendu compte des travaux réalisés par celui-ci depuis sa réunion de lancement (qui s'était tenue virtuellement le 28 septembre 2023). Conformément à son mandat, le groupe de travail du LOCODE-ONU a créé quatre sous-groupes :

- Le **sous-groupe 1**, pour identifier les petits ports de pêche dans le Fichier mondial de la FAO ;

- Le **sous-groupe 2**, pour procéder à une étude de faisabilité sur l'adoption accélérée du LOCODE-ONU en tant que norme ISO ;
- Le **sous-groupe 3**, pour examiner la question des codes LOCODE-ONU assignés à la fois à des lieux et à des éléments qui sont des sous-ensembles d'un lieu (lieux annexes) ;
- Le **sous-groupe 4**, pour mettre à l'essai la nouvelle application en ligne reconfigurée de demande de mise à jour des données.

20. Les sous-groupes 1 et 2 sont actuellement mobilisés par l'exécution des deux tâches mentionnées ci-dessus. Le responsable du sous-groupe 3 a organisé plusieurs réunions de travail pour examiner comment traiter la question des lieux annexes auxquels ont été assignés des codes LOCODE-ONU dans la liste de codes existante. Le sous-groupe 4 a procédé aux essais précédant l'audit de cybersécurité sur la mise en place du sous-système 1 du LOCODE-ONU.

21. Le responsable du sous-groupe 3 a fait part de ses conclusions concernant la définition des lieux annexes et le niveau de granularité en fonction de la taille. Le problème de la confusion des codes pourrait être résolu en introduisant une hiérarchie dans la liste des codes pour les lieux annexes. La discussion a porté sur les méthodes d'identification des lieux annexes, par des coordonnées géographiques ou par géorepérage. Il a été noté que le degré de granularité variait suivant les pays.

22. Le représentant de Hapag-Lloyd a présenté une solution qui permettrait d'identifier les lieux annexes en ajoutant une ou plusieurs colonnes dans le répertoire pour indiquer le lieu auquel le lieu annexe est rattaché. Le secrétariat a confirmé qu'une telle modification nécessiterait la révision de la recommandation n° 16 de la CEE par le biais du processus d'élaboration ouvert du CEFACT-ONU. Les résultats des sous-groupes de l'équipe chargée de la stratégie du LOCODE-ONU pourraient donner lieu à une future révision de cette recommandation.

23. Le représentant de l'UPU a présenté les niveaux administratifs normalisés par son organisation pour une solution d'adressage dans un pays, comprenant les composants de l'adresse postale internationale et la langue du modèle (S42).

24. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont demandé que le secrétariat diffuse ce document (S42) pour examen et que les observations soient envoyées au sous-groupe 3 afin qu'il puisse étudier la possibilité de l'utiliser pour préciser le niveau des lieux annexes dans le répertoire LOCODE-ONU. **(Décision 24-8)**

25. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont demandé que l'équipe chargée de la stratégie du LOCODE-ONU confie au sous-groupe 3 la tâche de poursuivre ses travaux sur la question des lieux annexes et que ses recommandations soient présentées à la prochaine réunion du Groupe consultatif. **(Décision 24-9)**

26. Le responsable du sous-groupe 4 a donné un aperçu des réalisations du groupe, en mettant l'accent sur les efforts faits pour répondre aux préoccupations liées à la cybersécurité du sous-système 1 et sur le développement durable de l'écosystème LOCODE-ONU du point de vue du système proprement dit. Parmi les principaux éléments marquants, il convient de mentionner les conclusions de l'audit de cybersécurité, le plan de travail technique pour les améliorations, les perspectives d'avenir et les recommandations formulées par le groupe. À l'issue du débat, il a été jugé important d'élaborer un plan d'action pour superviser diligemment la mise en œuvre des résolutions techniques.

27. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont demandé que l'équipe chargée de la stratégie confie au sous-groupe 4 la tâche de poursuivre son travail sur les systèmes du LOCODE-ONU, d'émettre des recommandations sur les options concernant la refonte du nouveau système et de collaborer sur des solutions pilotes à source ouverte basées sur Git. Il a également été suggéré que le groupe étudie des interfaces utilisateur graphiques (IUG) appropriées pour faciliter toute mise en œuvre. **(Décision 24-10)**

28. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont demandé que le représentant de l'OMI communique avec le secrétariat de la CEE en vue de clarifier les questions ci-après et de faire rapport sur ce sujet à la réunion de 2025 du Groupe consultatif du LOCODE-ONU. **(Décision 24-11)** :

- Un code ISM (Code international de gestion de la sécurité) suffit-il ou non pour identifier un lieu situé dans les eaux internationales ?
- Quelle est la pratique internationale en vigueur pour l'identification d'une installation flottante de production, de stockage et de déchargement (FPSO) ?

VII. Aperçu des faits nouveaux et des mesures de suivi

29. Le coordonnateur de domaine du CEFACT-ONU a fait le point sur le Projet Geofence lancé par le BIC et sur le projet de livre blanc du CEFACT-ONU sur les installations de géorepérage dans les transports et la logistique. Le BIC coopère avec SMDG pour partager les données de leurs bases respectives à l'aide des API et a créé un comité d'examen des zones géorepérées, en s'inspirant du mécanisme de mise à jour du LOCODE-ONU.

30. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont demandé au secrétariat de contacter OpenStreetMap pour étudier la possibilité d'ajouter le LOCODE-ONU en tant que balise officielle de façon à pouvoir y rechercher le périmètre géorepéré. **(Décision 24-12)**

31. Le représentant de l'AESM a présenté les mises à jour du système de guichet unique maritime européen (EMSWe). L'AESM a élaboré et gère de manière centralisée la base de données commune de codes de localisation (CLD), fondée sur le LOCODE-ONU et utilisée comme mode de localisation de référence par toutes les applications maritimes de l'écosystème SafeSeaNet (SSN) ainsi que par les systèmes nationaux des États membres (SSN et NSW). Le représentant a également communiqué les statistiques relatives à l'utilisation du LOCODE-ONU dans le SSN.

32. Les représentants de CONAS BV, membre de GS1 Pays-Bas, ont présenté l'initiative visant à associer le LOCODE-ONU au code lieu-fonction (Global Location Number ou GLN) de GS1. Ils ont décrit leur service mondial de données de localisation qui permet de trouver facilement sur le portail du groupe des données de localisation provenant de différentes sources (LOCODE-ONU, GS1 GLN, code OMI d'installation portuaire, SMDG, BIC, IATA et autres ensembles de données de localisation).

33. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont salué les efforts déployés pour associer le LOCODE-ONU à d'autres codes de localisation, y compris les codes dérivés du LOCODE-ONU, et ont préconisé l'adoption d'autres pratiques visant à fournir un meilleur service en matière d'identification des lieux. **(Décision 24-13)**

34. La représentante du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG⁵) a présenté la mise à jour opérée sur la base de données mondiale des noms géographiques du Groupe ; Cette base de données permet aux gouvernements et au grand public d'accéder à un répertoire mondial de noms géographiques normalisés de pays et de villes qui fait autorité. La représentante a indiqué que le Groupe de travail sur la gestion des données relatives aux noms géographiques travaillait à l'élaboration d'un identifiant unique mondial pour les villes.

35. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont demandé au secrétariat d'étudier avec le GENUNG la possibilité d'utiliser le LOCODE-ONU comme identifiant unique pour les villes dans la base de données mondiale des noms géographiques du GENUNG. **(Décision 24-14)**

36. L'experte du CEFACT-ONU a présenté la publication du code JSON-LD du CEFACT-ONU et a montré comment les technologies basées sur Git pouvaient être appliquées pour la soumission, la mise à jour et la publication des demandes de mise à jour des données. Elle a également fourni des précisions techniques sur la présentation de ces demandes (modèles de questions, validation automatisée, transformation des données,

⁵ Voir le site Web à l'adresse : <https://unstats.un.org/unsd/uneggn/>.

niveaux d'autorisation et autres moyens essentiels à des processus efficaces de gestion des données).

37. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont demandé que le sous-groupe 4 de l'équipe chargée de la stratégie du LOCODE-ONU réalise une étude de faisabilité et pilote une démonstration de faisabilité pour la mise à jour et la publication du Répertoire avec une solution en source ouverte basée sur Git. **(Décision 24-15)**

38. Le représentant de CargoProbe a fourni des informations des plus utiles sur la qualité des données LOCODE-ONU et a mentionné les aspects à améliorer. Il a appelé l'attention sur des problèmes liés aux champs de données incomplets, en particulier les coordonnées inexactes de lieux importants utilisés pour le commerce. Il a également fait une démonstration d'un script d'indication et de correction d'erreurs. Pour compléter ces informations, il a effectué des comparaisons entre les données du LOCODE-ONU et d'autres sources. Son analyse faisait notamment apparaître des coordonnées erronées pour 1,3 % des entrées du LOCODE-ONU et des codes de subdivision inexistantes pour 2,8 % des entrées.

39. Il est conseillé aux représentant(e)s et autres participant(e)s de contacter CargoProbe pour analyser la qualité des données de la liste des codes LOCODE-ONU pour tout pays concerné. **(Décision 24-16)**

VIII. Travaux futurs

40. Afin de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour le développement durable du LOCODE-ONU, le secrétariat a établi une proposition de projet à communiquer aux donateurs potentiels. Le secrétariat a présenté cette proposition sur l'écosystème LOCODE-ONU en vue de collecter des fonds, notamment pour financer :

- Un nouveau système informatique reconfiguré, couvrant l'ensemble du cycle de vie des données du LOCODE-ONU, pour mettre à jour, générer et publier le répertoire LOCODE-ONU à des intervalles réguliers convenus ;
- Un mécanisme de collaboration renforcé pour la communauté du LOCODE-ONU afin d'assurer la gouvernance et le développement de la norme LOCODE-ONU en révisant la recommandation n° 16 de la CEE et en clarifiant les questions de politique générale ;
- Le renforcement des capacités et le transfert de connaissances pour une application cohérente et normalisée de la recommandation n° 16 ;
- Une plus large utilisation du Répertoire LOCODE-ONU.

41. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont demandé que l'équipe chargée de la stratégie du LOCODE-ONU reprenne les travaux du sous-groupe 1 pour l'identification des ports de pêche et ceux du sous-groupe 2 pour l'étude de faisabilité visant à faire du LOCODE-ONU une norme ISO. **(Décision 24-17)**

42. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont demandé que l'équipe chargée de la stratégie du LOCODE-ONU crée un sous-groupe 5 et nomme un(e) responsable pour réaliser une étude de faisabilité et faire une recommandation sur le modèle institutionnel de collecte de fonds du LOCODE-ONU. **(Décision 24-18)**

IX. Questions diverses

43. La prochaine réunion se tiendra en présentiel. Afin de respecter le délai de présentation du rapport de la réunion à la Plénière du CEFACT-ONU pour approbation, il faudrait qu'elle se tienne trois mois au moins avant celle-ci. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont discuté de la date et du lieu de la prochaine réunion annuelle.

44. Le représentant de l'OMI a fait part de la position de son organisation concernant l'appui au développement continu du LOCODE-ONU et confirmera si l'OMI peut accueillir la prochaine réunion du Groupe consultatif du LOCODE-ONU à Londres.

45. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont chargé le secrétariat d'organiser une réunion spéciale juste avant ou après, ou pendant, le Forum du CEFACT-ONU qui se tiendra à la fin de 2024 à Rome. **(Décision 24-19)**

46. L'équipe chargée de la stratégie du LOCODE-ONU a été invitée à mettre en place le sous-groupe 6, dirigé par M. Falk Bethke, pour examiner comment identifier les canaux et les voies navigables. **(Décision 24-20)**

47. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont exprimé leur gratitude à Hapag-Lloyd pour l'excellente organisation et la conduite de la réunion, en remerciant en particulier M. Michael Schroeder et M. Heng Yeong Chiam. **(Décision 24-21)**

X. Adoption du rapport

48. Les représentant(e)s et autres participant(e)s ont approuvé les décisions 1 à 21 figurant dans le projet de rapport. **(Décision 24-22)**
